

Belfort, le 23 novembre 2022

Monsieur David VALENCE
Président
Conseil d'orientation des infrastructures
DGITM
Tour Sequoia
92055 LA DEFENSE

Objet : Dossier de présentation de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône

Monsieur le Président,

Le Ministre délégué chargé des Transports a demandé au Conseil d'orientation des infrastructures de préparer, pour début décembre 2022, des propositions de scénarios de programmation des investissements de l'Etat dans le secteur des transports portant sur la période 2023-2032. Dans ce cadre, le COI doit se prononcer sur l'opportunité de programmer le chantier de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône pendant cette période, conformément aux engagements pris lors de l'examen par le Parlement de la loi d'orientation des mobilités en 2019.

Dans le rapport rendu par le COI en mars 2022 sur le bilan et perspectives des investissements pour la mobilité et les transports, vous avez indiqué que le COI attendait de nouveaux éléments issus d'une actualisation des études socio-économiques de la 2ème phase de la branche Est afin d'effectuer cette analyse. Or, les résultats de ces études, qui ont été demandées à SNCF Réseau le 22 juillet 2021 par le Ministre chargé des transports, sont attendus pour le 2ème trimestre de 2023, soit bien après l'échéance donnée par le gouvernement pour votre mission actuelle.

Les engagements de l'Etat auprès des collectivités partenaires du projet de la LGV Rhin-Rhône nécessitent néanmoins que le COI puisse statuer sur l'opportunité de programmation de la 2ème phase de la branche Est, en l'absence de ces nouveaux éléments. Ainsi, je me permets de vous faire parvenir un dossier de présentation de la 2ème phase de la branche Est qui résume les principaux arguments en faveur de la programmation prioritaire de ce chantier, en rappelant les résultats des études socio-économiques menées en 2017-2018 qui ont souligné son intérêt pour la collectivité. Ces études ont montré clairement que la multiplication des liaisons régionales, nationales et internationales et le renforcement des effets réseaux engendrés par la réalisation de la 2ème phase créent de la valeur pour le système ferroviaire (usagers, exploitants et gestionnaire du réseau) dans son ensemble, permettant à la branche Est de remplir toutes les fonctionnalités prévues dans le cadre du projet complet déclaré d'utilité publique en 2002.

La réactualisation des études socio-économiques en cours consiste à mettre à jour les données du projet par rapport aux nouveaux référentiels et schémas de desserte mais ne change pas les fonctionnalités porteuses de valeur que les études précédentes ont mises en évidence. Avec les collectivités partenaires réunies au sein de notre Association, je

considère en conséquence que le dossier ci-joint vous donnera suffisamment d'informations pour permettre au COI de formuler son avis. Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout autre élément utile à cette fin.

En comptant vivement sur votre diligente analyse de l'opportunité de programmation de la 2ème phase de la branche Est sur la base de ces éléments, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée

La Présidente

Marie-Guite DUFAY